



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
10.12.2013

L'an deux mille treize et le seize décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET Mr GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 13/99

**Absents excusés** : Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

**Secrétaire** : Mr DELPOUX.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

#### ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/TARN HABITAT

Dans le cadre du réaménagement du centre ville et plus particulièrement de la place Emile Albet, la commune souhaite céder à Tarn habitat un terrain nu situé avenue Emile Andrieu d'une superficie d'environ 2 918 m<sup>2</sup> où Tarn Habitat pourrait envisager la construction de 20 à 25 logements. La valeur vénale de ce bien a été évaluée à 166 300 € par le Service des Domaines.

En échange, Tarn Habitat céderait à la Commune la parcelle située Place Emile Albet sur laquelle est actuellement édifié un immeuble de 27 logements. La valeur vénale de ce bien a été évaluée à 95 000 € pour le terrain nu et à 765 000 € pour le terrain construit.

*Adopté à l'unanimité*

La solution retenue serait la suivante :

Apport par la Commune de la parcelle avenue Emile Andrieu pour la construction d'un immeuble qui pourra éventuellement accueillir les locataires de la place Albet à déplacer.

Dès que tous les logements de la Place Albet seront libres de tout occupant (courant 2014), cession de l'ensemble immobilier à la Commune. Une participation de Tarn Habitat à cette démolition est envisagée. Les modalités de cette participation sont définies comme suit :

Tarn Habitat participerait à hauteur de 20 % des travaux ; plafonnés à 40 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE son accord à l'échange de terrains entre Tarn Habitat et la Commune.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014  
Jacques LASSERRE  
Maire